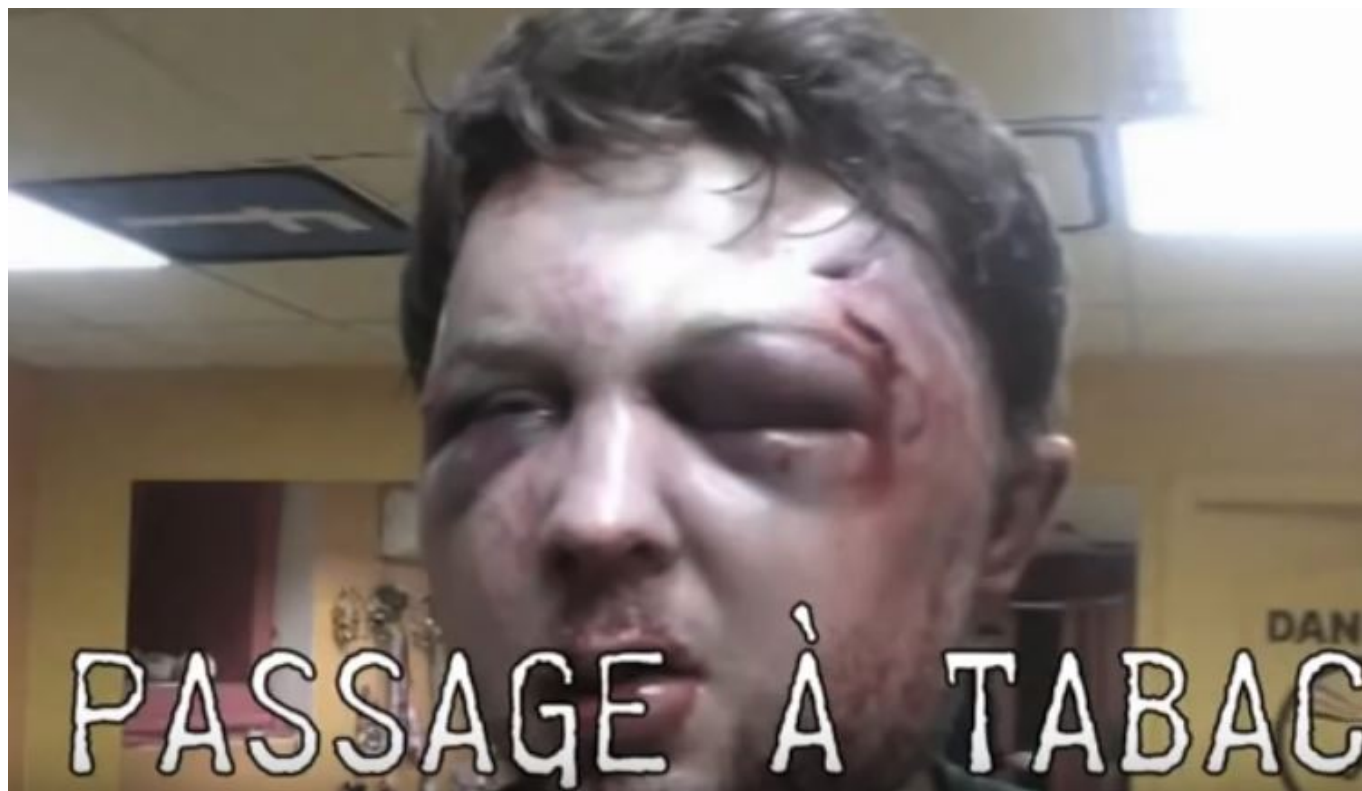


Laurent, passé à tabac pour avoir demandé moins de bruit à ses voisins...



Devant le nombre toujours croissant d'agressions diverses dans tout le pays je me vois dans l'obligation de résumer pour ne pas faire trop long, et j'en suis désolé !

En Île de France, les pharmaciens deviennent la nouvelle cible privilégiée des mineurs clandestins isolés et le nombre des attaques a bondi en 2019 : « Nous sommes passés d'une trentaine de cas par an, dans les Yvelines, à plus de 400 cas actuellement », selon le Conseil départemental.

Ces mineurs isolés, sans domicile fixe, sont « enrôlés » par des « mafias », selon une source policière.

Exemple : cet adolescent arrêté le 17 août au petit matin dans une pharmacie des Mureaux, quelques jours après une garde à vue au commissariat de Versailles pour des faits similaires. Multirécidiviste, connu sous une dizaine d'identités et dont les examens osseux estiment son âge à 14 ans.

« Ils ne craignent plus la police ni la rigueur de la loi car il faut qu'ils soient identifiés formellement et multirécidivistes pour qu'on puisse les incarcérer » explique un magistrat.

Mais pourquoi ne sont-ils pas expulsés vers leurs pays... et leurs parents ?

À Aubagne (13) – Mercredi vers 7 h 30, sur la route des Aubes, dans un quartier résidentiel à moins de 500 mètres du Poney-Club le Faré, un individu a été assassiné de plusieurs balles tirées dans la tête par plusieurs hommes dans une voiture.

Une enquête est en cours.

À Brest (Finistère) – Deux blessés par balles lors d'une rixe entre bandes rivales, dans la nuit de mardi à mercredi, peu après 23 h dans le quartier de Kerourien.

Une trentaine d'individus armés de bâtons, de barres de fer et d'armes à feu se sont affrontés.

Les blessés ont été hospitalisés et quatre voyous arrêtés.

Deux pistolets ont été retrouvés, abandonnés sur place, selon le procureur de la république de Brest, Jean-Philippe Récapé.

Annecy (Haute-Savoie) – Condamné déjà à 12 reprises et sorti de prison le 29 mai dernier, Jaouad O., âgé de 40 ans, a été de nouveau arrêté et condamné à six ans de prison ferme par le tribunal correctionnel d'Annecy, pour une nouvelle agression sexuelle.

Après avoir été condamné pour viol à douze années de prison, en 2012, et libéré sept ans plus tard, il avait déjà été interpellé pour avoir suivi une femme jusque dans le hall de son immeuble mais, le 21 juillet, en pleine rue, il avait tenté de violer une jeune femme d'une trentaine d'années, qui a pu s'en tirer grâce à l'intervention de passants.

Il récidivera dès qu'il sera libéré de nouveau. Alors ? Castration chimique, castration tout court ou expulsion ?

Également à Annecy, ils jouaient au basket, mardi dans la soirée, sur un terrain municipal, qui jouxte le cimetière de Loverchy, lorsqu'ils aperçoivent un voleur près de leurs sacs.

Il se sauve avec une montre et un portable mais l'un des jeunes basketteurs se lance à sa poursuite et le rejoint, c'est alors qu'il reçoit plusieurs coups de couteau au visage et sur tout le corps.

Le voleur est un Marocain âgé de 23 ans, sans adresse ni papiers, qui est interpellé par la police moins d'une heure plus tard, grâce au signalement fourni par les jeunes qui, d'ailleurs, l'avaient pris en photo.

Il s'agit là d'une nouvelle agression qui s'ajoute à une liste déjà longue cet été dans la région d'Annecy. Coups de lame et de rasoir dans un kebab, sur un serveur touché à la gorge, un autre individu lardé de coups de

couteau. C'est trop, selon les autorités locales.

À Castelsarrasin (82) – Abdou El Assioui, 25 ans, déjà condamné à 30 reprises, comparaît une nouvelle fois pour une série de 13 cambriolages.

Le tribunal correctionnel a, paraît-il, adressé un signal fort en le condamnant à 5 ans de prison, et son complice, Ossama El Najah, 18 ans, à trois années dont 6 mois avec sursis.

Qu'en pensez-vous, est-ce vraiment un signal fort ?

Lyon (69) – 22^e condamnation à 3 ans de prison ferme pour un voleur de 49 ans qui pénétrait dans les appartements à l'aide des clés trouvées dans les boîtes à lettres.

À Saint-Pierre-des-Corps (37) – Dans la nuit du 27 au 28 juillet, à cause du bruit, Laurent, 40 ans, demande à des voisins de baisser le volume, avec pour seul résultat une augmentation volontaire du son.

Quelques minutes plus tard, il réitère sa demande avec davantage de fermeté.

« Ils sont devenus arrogants et m'ont demandé de venir le dire en face, si j'étais un homme. J'ai répondu que j'appelais la police ».

Il s'entend répondre que c'est eux qui vont venir et, effectivement, vers minuit trente, un groupe de 5 personnes, trois femmes et deux ados, frappe à sa porte.

Il ouvre et est aussitôt traité de raciste et insulté. L'un des ados lui lance des pierres.

Soudain arrive une bande d'une quinzaine d'individus, à bord de plusieurs voitures, appelés en renfort.

Laurent est bousculé, poussé à l'intérieur de chez lui et, maintenu par deux voyous, frappé sur le visage, sur le crâne et au thorax avec fracture du nez, ecchymoses et plaies diverses.

Des voisins tentent d'intervenir, pour soutenir Laurent, mais ils sont menacés à leur tour.

Les agresseurs prennent la fuite à l'arrivée de la police.

C'est la première fois qu'elle se déplace malgré cinq à six appels.

« Il aura fallu que je sois agressé pour qu'ils arrivent », déclare la victime, qui a été transportée aux urgences.

Lui et d'autres voisins du quartier ont reçu des menaces de mort et ils ont lancé une pétition.

À Grenoble (Isère) – Un homme de 50 ans a été grièvement blessé à coups de couteau ce mercredi soir, vers 19 h, au cours d'une rixe qui avait éclaté devant l'immeuble de la rue Pierre Gaspard, dans le quartier de l'Arlequin.

Touché à l'abdomen et à une cuisse, il a été transporté aux urgences du CHU de Grenoble-Alpes.

Un suspect a été placé en garde à vue

À Montpellier (Hérault) – Mercredi après-midi, vers 15 h, près de la gare Saint-Roch, au niveau du square Planchon, au cours d'une altercation, un jeune homme a été blessé de plusieurs coups de couteau à l'avant-bras et à la jambe.

Perdant beaucoup de sang, il a été dirigé vers le CHU de Montpellier.

À Tours – Un Algérien et un supposé Syrien, tous deux âgés d'une vingtaine d'années et en situation irrégulière. Le Syrien, Mohamed, vivant en France depuis de nombreuses années et Karim, l'Algérien, arrivé il y a trois ans, qui vit chez sa sœur à Joué-les-Tours, ont été interpellés dans un magasin Auchan, à Tours-Nord, après avoir volé 5 bouteilles d'alcool (whisky et vodka) pour un montant de 128 euros.

Le vol en réunion a été requalifié en vol simple.

Mais ce n'est pas si simple, les deux voyous ont insulté les policiers qui les appréhendaient par des propos racistes et pornographiques, car il s'agissait de policières, dont l'une a été mordue à la main.

Le Syrien a été condamné à deux mois, qu'il ne fera pas, et l'Algérien tout simplement relaxé.

Pourquoi ne sont-ils pas expulsés ?

Narbonne (Aude) – Un migrant marocain de 54 ans vient d'être condamné avec sursis pour un coup de couteau donné samedi soir, devant plusieurs témoins, au cours du festival de musique à Barques-sur-Scène.

Assisté d'un interprète, car Ahmed, arrivé en France il y a déjà 9 ans, ne parle pas le français mais est bénéficiaire du RSA, a été hospitalisé à plusieurs reprises en milieu psychiatrique, à Sainte-Thérèse.

Le Tribunal le met à l'épreuve pendant deux ans.

À l'épreuve de quoi, on se le demande ?

Cela suffit pour aujourd'hui !

Manuel Gomez